

ÉVÊCHÉ

DE QUIMPER

ET DE LÉON



ÉTAT DES ÉCOLES LIBRES

Quimper, le 31 Octobre 1903.

M

Je vous prie de vouloir bien répondre, dans le plus bref délai possible, aux questions suivantes, dont j'ai besoin pour la confection de l'Ordo diocésain.

Paroisse de Plougonven

École libre de Garçons.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de garçons ?

R. Oui

2° Par qui est-elle tenue ?

R. Les Frères La Salle

Et combien a-t-elle de maîtres ?

R. 3

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. 18

Et combien de pensionnaires ?

R. 18

4° A qui appartient l'immeuble ?

R. à une société civile anonyme

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. par la Charité privée - Caisse diocésaine des écoles

Paroisse de Plougonven

École libre de Filles.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de filles ?

R. Oui

2° Par qui est-elle tenue ?

R. par une institutrice laïque avec adjointes sécularisées
Et combien a-t-elle de maîtresses ? (Imm. Conception)

R. 4

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. 18

Et combien de pensionnaires ?

R. 20

4° A qui appartient l'immeuble ?

R. à Mlle Marie Anne Le Hen. Religieuse sécularisée
Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. Charité privée - pensionnaires

École communale de filles.

5° L'École communale est-elle encore tenue par des Religieuses ?

R. Non

Sinon, à quelle date a eu lieu la laïcisation ?

R. Non

Personnel congréganiste.

6° En dehors des écoles, reste-t-il des Religieuses occupées aux œuvres paroissiales ?

R. Non

Quel en est le nombre ?

R. Non

A quelle congrégation appartiennent-elles ?

R. Non

Veuillez bien, M , répondre sur cette feuille, et la retourner immédiatement à l'Évêché.

Votre tout dévoué en N.-S.,

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Evêque de Quimper & de Léon.